

29 JAN. 2014

CICLIC

Agence Régionale du Centre pour le livre,
l'image et la culture numérique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 23 janvier 2014

Le vingt-trois janvier deux mille quatorze, à quinze heures quinze, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au conseil régional du Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 16 décembre 2013.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE ; Madame Saadika HARCHI ; Madame Christine FAUQUET

L'Etat :

Madame Christine DIACON, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Madame Anne-Françoise BLOT ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Dominique VEAUTE

Les représentants du personnel :

Madame Fanny BARROT

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Karline GLOANEC-MAURIN ; Madame Chantal REBOUT ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Marie REYNIER ; Monsieur Jean-François DELAGE ; Madame Claire LAMBOLEY ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Philippe LEROY

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Martine RICO, représentant du CESR ; Monsieur Olivier CAYATTE, directeur de la Culture à la Région Centre ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission partenariats transversaux, l'image et le livre à la direction de la culture de la Région Centre ; Madame Chantal BAUDE, assistante de Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER, conseiller livre à la DRAC Centre ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission affaires générales à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 11

- Votants : 18 (dont huit pouvoirs)

REGLEMENTS DES AIDES CINEMA ET AUDIOVISUEL

Délibération 08-2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional du Centre en date du 17 janvier 2014 ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Les règlements présentés ici s'inscrivent dans ce cadre d'intervention, présenté à l'occasion du dernier conseil d'administration et voté par le Conseil régional, définissant les conditions dans lesquelles la Région peut soutenir la création dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

Comme évoqué lors de la présentation de ce nouveau cadre d'intervention, il s'agit pour l'agence de procéder au redéploiement des fonds existants et au développement progressif de l'engagement au travers d'une spécialisation des interventions.

Treize règlements, annexés au présent rapport, s'inscrivant dans cette politique, seront proposés aux professionnels.

SOUTIEN AU CINEMA D'ANIMATION

- Soutien à la production de court métrage d'animation
- Soutien au développement de long métrage d'animation
- Soutien aux bourses post études pour des projets de film d'animation
- Soutien au développement de séries TV d'animation

SOUTIEN A LA FILIERE REGIONALE

- Soutien aux programmes télédiffusés
- Soutien aux programmes d'entreprises
- Soutien aux programmes audiovisuels

.../...

EMERGENCE NOUVELLES ECRITURES ET NOUVEAUX AUTEURS

- Soutien à la production de court métrage de fiction
- Soutien à l'écriture de 1^{er} et 2^{ème} long métrage
- Soutien à la production de long métrage
- Soutien à la création de musique originale
- Soutien à l'écriture ou au développement de projets « nouveaux médias »
- Soutien à l'écriture documentaire

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter ces treize règlements ;
- d'autoriser le directeur à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de ces règlements.

Votants : 18

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel**

Olivier MENEUX

